



PRÉFET DE LA SEINE- MARITIME

Liberté
Égalité
Fraternité

2 avril 2021



Lettre d'information France Relance en Seine-Maritime

Édito



Pierre-André Durand

*Préfet de la région
Normandie, préfet
de la Seine-Maritime.*

Depuis près d'un an, la crise sanitaire et la crise économique qui s'en est suivie ont fortement bouleversé nos concitoyens et accentué la précarité des personnes les plus fragiles. Afin d'accompagner les personnes les plus en difficulté face à cette crise, et plus particulièrement les jeunes, le gouvernement a mis en place un arsenal de mesures déployées dans le cadre du plan #1jeune1solution et du plan France relance.

De nouveaux dispositifs nationaux d'inclusion au bénéfice des personnes éloignées de l'emploi, immédiatement mobilisables par les entreprises, les associations et les employeurs du secteur public, sont ainsi disponibles depuis l'été 2020 et ont été complétés début 2021. **Le gouvernement veut faire de ces contrats aidés un levier important dans le cadre de la crise qui se poursuit encore aujourd'hui. L'atteinte des objectifs ambitieux fixés pour ces dispositifs exige une mobilisation de tous, acteurs publics et privés.**

Compte tenu de l'importance de la lutte contre l'exclusion, de l'aide aux publics en difficultés et de votre investissement quotidien dans l'accompagnement de nos concitoyens, je souhaite vous communiquer cette semaine certaines informations sur un de ces dispositifs (PEC Jeunes), qui permettront la mise en place concrète de ces mesures sur le territoire de la Seine-Maritime.

Sommaire

APPEL À PROJETS

Appel à projets « Accompagnement des TPE/PME à la transformation numérique »

Appel à projets « Biomasse Industrie Agriculture Tertiaire »

Appel à projets jardins partagés et collectifs

TABLEAU DE BORD

Quelques chiffres en Seine-Maritime

FOCUS SUR ...

Le Parcours Emploi Compétences Jeunes dans le cadre du plan #1jeune1solution

Accompagnement des TPE/PME à la transformation numérique

Pour confirmer la prise de conscience des enjeux du numérique et passer à l'action, l'Etat a confié à Bpifrance, en lien avec France Num, la mise en œuvre d'un programme d'accompagnement collectif en matière de **transformation numérique**. Cet appel à projets vise à identifier des structures capables d'organiser et de déployer massivement ces **dispositifs d'accompagnement** auprès de **80 000** entreprises en 2021. Il sera clôturé le **30 avril 2021**.

Plus d'informations : <https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/entreprises/aides-france-num-transformation-numerique>

Biomasse Industrie Agriculture Tertiaire, «BCIAT 2020»

Un appel à projets a été lancé pour la production de chaleur à partir de biomasse pour un usage industriel, apportant, en plus des **aides à l'investissement**, une **aide au fonctionnement** dont le principe constitue un apport de France Relance pour soutenir la **décarbonation de l'industrie**.

Il est ouvert aux projets de conversion de chaudières existantes qui utilisent des combustibles fossiles vers des chaudières biomasse, et fera l'objet d'une première relève le **17 mai 2021** et d'une seconde relève le **14 octobre 2021**.

Plus d'informations : <https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/entreprises/decarbonation-industrie-soutien-chaleur-bas-carbone>

Jardins partagés et collectifs

En remettant l'alimentation au cœur des enjeux de notre société, la crise sanitaire a suscité un nouvel élan de nos concitoyens pour les circuits courts. Le développement de **jardins associatifs et d'agriculture urbaine** s'en est trouvé renforcé et le Plan de relance veut entretenir cette dynamique.

17 millions € du volet « agriculture » du Plan de relance voulu par le gouvernement sont ainsi alloués au soutien de jardins partagés et collectifs, dont **320 000 € pour le département de la Seine-Maritime**.

Les dossiers peuvent être déposés **jusqu'au 12 avril 2021**.

Plus d'informations : <https://agriculture.gouv.fr/beneficiez-des-mesures-france-relance-transition-agricole-alimentation-et-foret>

Tableau de bord

Plan de soutien

23 400 entreprises bénéficient du fonds de solidarité, pour un total de **232 millions d'€**.

8800 entreprises ont souscrit un prêt garanti par l'État, pour un total de **1,41 milliards d'€**.

21 400 entreprises concernées par l'activité partielle, soit **383 millions d'€** d'indemnités.

Compétitivité

11 042 entreprises bénéficient d'une baisse des impôts de production, soit un gain total de plus de **246 millions d'€**.

8 entreprises industrielles bénéficient de l'APP de soutien à l'investissement dans les territoires pour un total de **4,2 millions d'€**.

Quelques chiffres en Seine-Maritime

Écologie

2 675 dossiers MaPrimeRénov acceptés.

3 542 bonus écologiques versés.

78 projets retenus pour la rénovation énergétique des bâtiments de l'État, pour **37 millions d'€** de subventions.

Cohésion

6383 contrats d'apprentissage ont déjà bénéficié de l'aide exceptionnelle (au 01/03).

5155 aides ont été versées pour l'embauche des jeunes (au 01/03).

362 jeunes sont entrés en CIE (contrat initiative emploi) et PEC (parcours emploi compétences) (au 21/03).



De quoi s'agit-il ?

Dans le cadre du plan #1 jeune1solution, l'aide à l'insertion professionnelle attribuée à l'employeur qui recrute en **Parcours Emploi Compétences** (PEC) un jeune de moins de 26 ans ou un jeune reconnu travailleur handicapé jusqu'à l'âge de 30 ans inclus, s'élève à **65% du Smic pour une durée de travail de 20 heures hebdomadaires**.

Ce contrat permet à des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles de s'engager dans une expérience professionnelle avec un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi.

Dans le cadre du PEC Jeunes, le contrat de travail doit présenter les caractéristiques suivantes :

- un CDD ou un CDI ;
- une durée minimale de 6 mois renouvelables dans la limite de 24 mois ;
- un temps de travail minimum hebdomadaire de 20 heures.

Le salarié recruté en PEC a les mêmes conditions de travail que les autres salariés, les mêmes droits et les mêmes obligations. Il bénéficie d'un suivi personnalisé par un conseiller (Pôle emploi, mission locale, ou Cap emploi) et également d'un accompagnement par un tuteur nommé au sein de la structure. Il peut également développer son employabilité en obtenant une reconnaissance officielle de ses compétences grâce à la **prestation Compétences PEC**. Cette prestation est une « offre clef en mains » adaptée au profil de la personne et centrée sur son projet professionnel.

Constituée d'une gamme de services, elle permet ainsi d'accéder à différents niveaux de valorisation des acquis de l'expérience tenant compte de la situation du salarié :

- ▶ Une **validation des acquis de l'expérience** d'un titre complet
- ▶ Une validation d'un ou plusieurs blocs de compétences
- ▶ Une Reconnaissance des Savoir Faire Professionnels (RSFP) : validation de certaine compétence suivant le portefeuille piloté par l'Afpa
- ▶ Une certification Cléa socle : validation des connaissances de base

Pour quels employeurs ?

Pour recruter une personne en PEC Jeunes il faut être employeur **du secteur non-marchand** et s'engager à accompagner le bénéficiaire. L'employeur potentiel devra par exemple désigner un tuteur ou encore mettre en place une formation obligatoire. Ainsi, des employeurs comme les mairies, les communautés de communes, les associations, ou les hôpitaux publics peuvent bénéficier d'une prise en charge de l'État.

Comment en bénéficier ?

Pour recruter une personne en « PEC Jeunes », **il faut s'adresser à Pôle emploi, à la mission locale ou au Cap emploi de votre territoire.**

Calendrier de mise en œuvre

L'aide est mise en place pour les années 2020 et 2021. Cette mesure du plan #1jeune1solution prévoit **80 000 PEC Jeunes** sur 2020-2021 en France.

Liens utiles

Plateforme 1Jeune1Solution : <https://www.1jeune1solution.gouv.fr/>

Site du Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion : <https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/relance-activite/plan-1jeune-1solution/faciliter-l-entree-dans-la-vie-professionnelle-10878/aide-embauche-pec-jeunes>

Site de Pôle emploi : <https://www.pole-emploi.fr/region/normandie/>